

Communiqué de presse – Paris, 28 septembre 2021

Ne pas distribuer directement ou indirectement au Canada ou au Japon.

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne fait pas partie d'une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Les valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis, ou pour le compte ou le bénéfice de "US Persons" (tel que défini par la Regulation S sous le U.S. Securities Act de 1933) en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. Pernod Ricard n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis, ni d'effectuer une quelconque offre publique aux Etats-Unis.

SUCCÈS DE L'ÉMISSION OBLIGATAIRE DE PERNOD RICARD DE 500 MILLIONS D'EUROS

Montant (EUR)	Échéance	Règlement	Coupon	Rendement	Spread Re-offer
500.000.000	4 Oct. 2029	4 Oct.2021	0,125%	0,343%	30 bps

Pernod Ricard, dont la dette senior à long terme est notée Baa1 (outlook stable) par Moody's et BBB+ (outlook stable) par Standard & Poor's, a procédé ce jour à une émission obligataire libellée en euro pour un montant de 500 millions d'euros en une tranche de 8 ans.

Les conditions de marché favorables et la réaction positive des investisseurs à l'annonce de l'émission ont permis à Pernod Ricard de placer ces obligations à un coupon de 0,125%.

Le produit net de cette émission obligataire sera affecté aux besoins généraux de Pernod Ricard, et notamment au remboursement total de la souche obligataire d'un montant de 500 millions d'euros arrivant à échéance en septembre 2023 et portant intérêt au taux annuel de 1,875% par exercice du *make-whole call*.

Les obligations ont été placées auprès d'investisseurs qualifiés.

L'admission des obligations à la cotation sera demandée auprès d'Euronext Paris.

Les obligations devraient être notées Baa1 par Moody's et BBB+ par Standard & Poor's.

A propos de Pernod Ricard

Pernod Ricard est le n° 2 mondial des Vins et Spiritueux, avec un chiffre d'affaires consolidé de 8 824 millions d'euros en FY21. Né en 1975 du rapprochement de Ricard et Pernod, le Groupe s'est développé tant par croissance interne que par acquisitions : Seagram (2001), Allied Domecq (2005) et Vin&Sprit (2008). Pernod Ricard, qui possède 16 marques dans le top 100 des marques de spiritueux, dispose de l'un des portefeuilles les plus prestigieux du secteur avec notamment la vodka Absolut, le pastis Ricard, les Scotch Whiskies Ballantine's, Chivas Regal, Royal Salute et The Glenlivet, l'Irish Whiskey Jameson, le cognac Martell, le rhum Havana Club, le gin Beefeater, la liqueur Malibu, les champagnes Mumm et Perrier-Jouët ainsi que les vins Jacob's Creek, Brancott Estate, Campo Viejo et Kenwood. Les marques de Pernod Ricard sont distribuées dans plus de 160 marchés dont 73 par ses propres forces de vente. L'organisation décentralisée du groupe permet à ses 19 000 employés d'agir en tant qu'ambassadeurs de sa vision de « Créateurs de Convivialité ». Réaffirmée par son plan stratégique « Transform and Accelerate » déployé en 2018, la stratégie de Pernod Ricard se concentre sur les investissements à long terme et une croissance profitable pour toutes ses parties prenantes. Le groupe reste fidèle à ses trois valeurs fondatrices : l'esprit entrepreneur, la confiance mutuelle et l'éthique, comme illustré par notre feuille de route à 2030 Sustainability & Responsibility, « nous préservons pour partager » en accord avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies. En reconnaissance de son engagement constant en faveur du développement durable et la consommation responsable, Pernod Ricard a reçu la médaille d'or d'Ecovadis. Pernod Ricard est également une entreprise membre du LEAD Global Compact des Nations Unies. Pernod Ricard est coté sur Euronext (Mnémo : RI ; Code ISIN : FR0000120693) et fait partie des indices CAC 40 et Eurostoxx 50.

Contacts

Julia Massies / Directrice, Communication Financière et Relations Investisseurs
Charly Montet / Responsable Relations Investisseurs
Emmanuel Vouin / Head of External Engagement

+33 (0) 1 70 93 17 03
+33 (0) 1 70 93 17 13
+33 (0) 1 70 93 16 34

Information au public

AUCUNE COMMUNICATION ET AUCUNE INFORMATION CONCERNANT L'OFFRE PAR PERNOD RICARD DES OBLIGATIONS NE PEUT ÊTRE DIFFUSÉE AU PUBLIC DANS UNE JURIDICTION OÙ UN ENREGISTREMENT OU UNE APPROBATION EST REQUIS. AUCUNE MESURE N'A ÉTÉ OU NE SERA PRISE DANS UNE JURIDICTION OÙ DE TELLES MESURES SERAIENT REQUISES. L'OFFRE ET/OU LA SOUSCRIPTION DES OBLIGATIONS SONT SOUMISES À DES RESTRICTIONS LÉGALES OU RÉGLEMENTAIRES SPÉCIFIQUES DANS CERTAINES JURIDICTIONS. PERNOD RICARD N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ EN CAS DE VIOLATION DE CES RESTRICTIONS PAR UNE QUELCONQUE PERSONNE.

LE PRESENT DOCUMENT NE CONSTITUE PAS ET NE SAURAIT ÊTRE CONSIDERE COMME CONSTITUANT UNE OFFRE AU PUBLIC OU COMME DESTINE A SOLLICITER L'INTERET DU PUBLIC EN FRANCE, AUX ETATS-UNIS OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION EN VUE D'UNE OPERATION PAR OFFRE AU PUBLIC.

LA DIFFUSION DE CE DOCUMENT PEUT, DANS CERTAINS PAYS, FAIRE L'OBJET D'UNE REGLEMENTATION SPECIFIQUE. LES PERSONNES EN POSSESSION DU PRESENT DOCUMENT DOIVENT S'INFORMER DES EVENTUELLES RESTRICTIONS LOCALES ET S'Y CONFORMER.

LE PRESENT DOCUMENT NE CONSTITUE PAS UNE COMMUNICATION A CARACTERE PROMOTIONNEL OU UN PROSPECTUS AU SENS DU REGLEMENT PROSPECTUS 2017/1129 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 14 JUIN 2017 (LE « REGLEMENT PROSPECTUS UE »). LE PRESENT DOCUMENT ET LES VALEURS MOBILIERES VISEES DANS LE PRESENT DOCUMENT NE PEUVENT ETRE OFFERTES OU VENDUES EN FRANCE, CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 411-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER QU'A DES INVESTISSEURS QUALIFIES TEL QUE CE TERME EST DEFINI A L'ARTICLE 2(E) DU REGLEMENT PROSPECTUS UE.

S'AGISSANT DES ETATS MEMBRES DE L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN, AUCUNE ACTION N'A ETE ENTREPRISE ET NE SERA ENTREPRISE A L'EFFET DE PERMETTRE UNE OFFRE AU PUBLIC DES VALEURS MOBILIERES OBJET DE CE COMMUNIQUE RENDANT NECESSAIRE LA PUBLICATION D'UN PROSPECTUS DANS UN ETAT MEMBRE. EN CONSEQUENCE, LES VALEURS MOBILIERES NE PEUVENT ETRE OFFERTES ET NE SERONT OFFERTES DANS AUCUN DES ETATS MEMBRES, SAUF CONFORMEMENT AUX DEROGATIONS PREVUES PAR L'ARTICLE 1(4) DU REGLEMENT PROSPECTUS OU DANS LES AUTRES CAS NE NECESSITANT PAS LA PUBLICATION PAR LA SOCIETE D'UN PROSPECTUS AU TITRE DE L'ARTICLE 3 DU REGLEMENT PROSPECTUS ET/OU DES REGLEMENTATIONS APPLICABLES DANS CET ETAT MEMBRE.

CE COMMUNIQUE NE CONSTITUE NI UNE OFFRE DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT, NI LA SOLLICITATION D'UN ORDRE D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION, DES VALEURS MOBILIERES AUX ETATS-UNIS. DES VALEURS MOBILIERES VISEES DANS LE PRESENT COMMUNIQUE N'ONT PAS ETE ET NE SERONT PAS ENREGISTREES CONFORMEMENT AU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIE (LE « SECURITIES ACT ») ET NE PEUVENT ETRE OFFERTES, VENDUES OU DISTRIBUEES AUX ETATS-UNIS OU POUR LE COMPTE OU LE BENEFICE DE « US PERSONS » EN L'ABSENCE D'ENREGISTREMENT AU TITRE DU U.S. SECURITIES ACT OU DE DISPENSE D'ENREGISTREMENT AU TITRE DU U.S. SECURITIES ACT.